

Service émetteur :
Département Prévention
Direction de la Santé Publique

Appel à projets régional conjoint Prévention des maladies chroniques et promotion d'une nutrition favorable à la santé

Cahier des charges
Mai 2022

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 30 juin 2022

CONTEXTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1. Une forte prévalence de l'obésité et des maladies chroniques en Martinique

En Martinique, l'état nutritionnel de la population est plus défavorable que dans l'Hexagone, selon le rapport d'expertise scientifique de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) publié en 2020¹:

- Les prévalences de la surcharge pondérale, du diabète et de l'hypertension artérielle sont supérieures à la moyenne nationale.
- Les populations sont plus à risques : les inégalités sociales de nutrition sont plus fortes qu'en France hexagonale, avec un effet cumulatif des facteurs socio-économiques et du genre, conduisant à une surreprésentation des femmes dans les catégories les plus défavorisées ;
- Des facteurs d'environnement de soins, alimentaires et d'activité physique spécifiques : les disparités territoriales et intra-territoriales en matière d'offre de services de santé et de soins mais également la sous-dotation en infrastructures sportives sont de potentiels facteurs d'inégalités de santé. Les produits importés présentant des compositions nutritionnelles plus défavorables représentent une part plus importante de l'offre disponible.

Près d'un enfant sur quatre est en surpoids et un sur dix est obèse, ce qui est deux fois supérieur à l'Hexagone. Les enfants et les femmes sont plus sédentaires. La transition alimentaire est avancée, avec une cohabitation de modèles traditionnels et nouveaux, une augmentation des protéines animales, des sucres et graisses, une baisse de la consommation des légumes et légumineuses. La population souffre de déficit calcique, d'anémies et de déficits en folates sériques.

2. Un contexte de crise épidémique liée au COVID-19

En raison du contexte de crise épidémique de COVID-19, depuis le 23 mars 2020, Santé publique France a lancé l'enquête CoviPrev² en population générale afin de suivre l'évolution des comportements (gestes barrières, confinement, consommation d'alcool et de tabac, alimentation et activité physique) et de la santé mentale (bien-être, troubles). Les résultats de cette enquête montrent l'importance de promouvoir

¹ <https://www.ird.fr/alimentation-et-nutrition-dans-les-departements-et-regions-doutre-mer-parution-de-lexpertise>

² [CoviPrev : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie de COVID-19 \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr/covid-19/etudes-et-surveillance/covi-prev)

un mode de vie actif afin de contribuer au maintien de la santé physique et mentale de la population. L'activité physique est facteur de prévention des troubles anxieux et dépressifs.

3. Cadrage stratégique

Le Haut commissariat en charge de la lutte contre la pauvreté, l'ARS et la DRAJES lancent un appel à projets conjoint sur le champ de la nutrition et la prévention des maladies chroniques.

Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé (SNS), du projet régional de santé (PRS 2) et des programmes spécifiques tels que le programme national nutrition santé 2019-2023 (PNNS4), la stratégie pauvreté, la stratégie sport-santé, le plan territorial de santé mentale, le programme des 1000 premiers jours de l'enfant ou le plan régional de mobilisation contre les addictions.

Dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de santé publique, l'ARS soutient des projets en prévention et promotion de la santé contribuant à améliorer la santé et la qualité de vie de la population Martiniquaise, dans un contexte de circulation épidémique du COVID-19 et de confinements successifs.

a) Le volet Outre-mer du programme national nutrition santé 2019-2023

Le **PNNS4** a pour objectif général d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur la nutrition. Compte-tenu des spécificités ultramarines, le gouvernement a demandé qu'un volet Outre-Mer du PNNS soit co-construit avec les partenaires du champ. La première partie du volet Outre-Mer du PNNS se constitue d'actions transversales communes aux différents territoires, autour de quatre axes :

- **Axe 1 : favoriser l'accès durable des publics précaires à une alimentation favorable à la santé;**
- **Axe 2 : améliorer l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé ;**
- **Axe 3 : mieux communiquer et sensibiliser ;**
- **Axe 4 : poursuivre les études et la recherche pour améliorer les connaissances.**

La seconde partie de ce volet se décline selon ces mêmes axes et correspond à des actions spécifiques phares liées au contexte local des territoires.

b. Priorités sur le champ de la prévention des maladies chroniques

Dans le cadre du PRS2, les priorités opérationnelles régionales sur le champ de la prévention des maladies chroniques sont notamment de :

- Améliorer l'accès au dépistage précoce des maladies rénales chroniques ;
- Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la prévention des risques cardio-vasculaires ;
- Améliorer la coordination des acteurs autour du parcours des patients avec une maladie chronique.

c. Programme autour des 1000 premiers jours de l'enfant

La période des 1000 premiers jours de l'enfant constitue une période particulièrement sensible pour le développement de l'individu : depuis une trentaine d'années, les recherches montrent dans quelle mesure l'environnement – sous toutes ses formes, qu'il soit nutritionnel, écologique ou socio-économique – et les modes de vie ont un impact sur le développement et la santé future de l'enfant.

Priorité en termes de prévention précoce et de lutte contre les inégalités, ce chantier a fait l'objet d'annonces fortes depuis fin 2020, parmi lesquelles l'allongement du congé paternité et une feuille de route intégrant différents engagements visant à structurer une politique autour des 1000 premiers jours de l'enfant.

Dans cette phase des 1000 premiers jours de l'enfant, qui démarre en Martinique de la phase pré-conceptionnelle aux deux ans de l'enfant, en devenant parent, une attention particulière est portée à l'alimentation et l'activité physique³.

d. Plan territorial de santé mentale (PTSM)

Le plan territorial de santé mentale (PTSM)⁴, construit par les acteurs locaux, prévoit son premier axe « promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique et prévenir le suicide » avec parmi les objectifs spécifiques retenus en faveur de la promotion de la santé mentale celui de **former les encadrants des associations sportives pour devenir des acteurs de la prévention / promotion de la santé mentale**. En ce sens, les projets répondant à cet objectif seront vivement valorisés.

³ <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>

⁴ <https://www.martinique.ars.sante.fr/adoption-du-diagnostic-partage-et-du-projet-territorial-de-sante-mentale>

PUBLICS CIBLES DES PROJETS

Les projets proposés peuvent viser les enfants, les jeunes et/ou les adultes.

Une attention particulière sera portée aux projets visant les personnes vulnérables identifiées dans le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) :

- les personnes en charge de familles monoparentales,
- les personnes victimes de violences,
- les jeunes avec de faibles ressources,
- les personnes en situation d'errance ou de squat,
- les personnes sous main de justice,
- les personnes en perte d'autonomie.

Les projets peuvent viser également les personnes en post-COVID19.

Les projets comprendront la participation des publics cibles à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES ET EXEMPLES D'ACTIONS

En juillet 2022, l'ARS Martinique lancera un programme « **La Martinique bouge** » visant à encourager la population Martiniquaise à pratiquer quotidiennement de l'activité physique et à adopter une alimentation favorable à la santé. L'identité visuelle, le slogan, les chorégraphies sur lesquelles des communautés de personnes pourront se défier ainsi qu'autres productions artistiques afférentes au PNNS font l'objet d'un concours participatif de créativité amateur.

Les collectivités locales sont appelées à prévoir, de juillet à décembre 2022, des manifestations autour de La Martinique bouge, et les communiquer à l'ARS, afin de donner davantage de visibilité aux actions financées sur le champ du PNNS.

En 2022, la Préfecture, l'ARS, la DRAJES et la DEETS ont à cœur de mettre l'accent sur les publics cibles précités, dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Pour chaque thématique, les exemples de projets ci-après sont mentionnés **uniquement à titre indicatif**.

Axe 1 PNNS4: Favoriser l'accès durable des publics précaires à une alimentation favorable à la santé

Il apparaît nécessaire de repenser les modalités d'intervention pour mieux toucher l'ensemble de la population et lui permettre de s'approprier les recommandations nutritionnelles afin de devenir acteur de sa santé. L'objectif est d'encourager la consommation à budget raisonnable de produits locaux, moins de sucrés, moins salés et moins gras, dans le but de favoriser la santé de personnes vulnérables.

Exemples d'actions :

- Créer d'un défi PNNS entre des familles ;
- Valoriser les initiatives des jeunes en faveur de la promotion de leur propre santé (projets artistiques, littéraires, ludiques (jeux par exemple), sociaux-culturels, gastronomiques...);
- Ateliers nutritionnels, cours de cuisine, au sein des épiceries sociales et solidaires.

Axe 2: Améliorer l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé

Les inégalités sociales et territoriales de santé sont fortes en Martinique et la sédentarité progresse. La prévalence de l'obésité, du diabète et de l'hypertension artérielle est élevée, en particulier chez les femmes en situation de pauvreté (33 % des femmes sont obèses, soit deux fois plus qu'en Hexagone). L'activité physique est moins élevée chez les femmes. 25 % des enfants sont en surpoids et 9 % des enfants sont obèses, ce qui est deux fois supérieur à l'Hexagone et sont plus sédentaires.

De plus, la Martinique est sous-dotée en équipements sportifs, avec des disparités infra-territoriales (pas de piscine au Nord et au Sud-Ouest, peu de courts de tennis au Nord, contrairement au Centre) : 23,6 pour 10 000 habitants contre 39,9 au niveau national en 2010. Les sports de plein air se développent (yole, etc.).

Exemples d'actions pouvant être proposées pour :

- la prévision d'activités physiques et nutritionnelles pour les parents pendant les activités extrascolaires des enfants :
 - o proposer une offre familiale d'activité physique et sportive pour les parents, sur le temps de prise en charge de l'enfant ;

- proposer un partenariat ville/CTM/associations sportives/infrastructures pour la création d'ateliers d'éducation nutritionnelle et sportive en direction du public PMI à destination des enfants et des parents ;
- proposer des séquences de formations/informations sur les recommandations du PNNS.
- Renforcement du réseau sport-santé du territoire : (Re)Mettre en activité, les femmes, les personnes sédentaires de plus de 40 ans, y compris précaires.
- Faciliter ou dynamiser l'accès à des activités physiques et/ou sportives pour un public de jeunes en situation de précarité notamment avec les écoles, collèges, lycées, universités
- Former les encadrants des associations sportives pour devenir des acteurs de la prévention / promotion de la santé mentale.
- Mettre en place des équipements sportifs et des animations de proximité dans les zones urbaines défavorisées et les territoires ruraux

Axe 3 : Mieux communiquer et sensibiliser

Le taux de pauvreté est de 30 % en 2019 et 40 % en quartier de politique de la ville et le taux de familles monoparentales est élevé en Martinique.

Exemples d'actions pouvant être proposées :

- Renforcer les compétences psycho-sociales des enfants et des jeunes via le développement de l'utilisation du numérique en santé à travers notamment une application à visée préventive et éducative,
- Déployer des outils encourageant les jeunes à participer activement à la transmission d'informations en créant des supports d'information et communication innovants par des jeunes pour des jeunes sur la nutrition (approche par les pairs) ;
- Prévoir des points d'information ou des animations sport-santé-alimentation en partenariat avec les maisons France service.

Axe 4 : Poursuivre les études et la recherche pour améliorer les connaissances.

Il n'existe pas, en Martinique, d'étude actualisée sur les représentations des Martiniquais sur l'alimentation et le poids.

Exemple d'action :

- Réaliser une étude qualitative sur l'alimentation : représentations des Martiniquais vis-à-vis de l'alimentation, de l'obésité, du poids en général. Ce travail pourrait être réalisé en lien avec une sociologue et une nutritionniste.

En prévention des maladies chroniques, les actions peuvent consister par exemple à renforcer l'information sur les déterminants des maladies chroniques et les comportements à suivre pour les prévenir au mieux. Elles peuvent également s'inscrire dans le cadre des événements en santé.

OBJECTIFS

Les projets doivent s'inscrire dans au moins un des axes de prévention des maladies chroniques ou du volet Outre-Mer du PNNS4 cités précédemment. Les projets répondant aux axes du PTSM feront l'objet d'une attention particulière.

Une attention particulière sera portée aux actions se déroulant en « quartier politique de la ville » ainsi qu'aux actions tournées vers les personnes éloignées du soin.

Cet appel à projets a pour objectif **d'initier, de renforcer ou d'étendre des projets innovants**, à fort potentiel, concourant à réduire les inégalités de santé et pour lesquels un appui financier et méthodologique permettrait un renforcement des ambitions et une meilleure garantie d'objectivation de leurs impacts.

Les **actions d'aller-vers**, au sein des quartiers des communes, sont encouragées, dans le respect des gestes barrière. L'ARS encourage les acteurs à impliquer les publics cibles à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation du projet.

Cet appel à projet laisse une large place à la créativité en matière d'actions de prévention des maladies chroniques et de nutrition-santé. Les projets d'information/communication peuvent mobiliser des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'ARS incite les opérateurs accompagnant les personnes en situation de précarité à inclure dans leur(s) intervention(s) un volet santé (ex : ateliers nutritionnels, orientation vers des professionnels de santé, etc.). Les initiatives dans le milieu professionnel sont encouragées également. L'idée consiste à inclure la prévention tout-au-long de la vie et au plus près des personnes, sur leur lieu de vie, dans une logique de décloisonnement des politiques publiques.

L'ARS encourage les acteurs à proposer également des événements pour les RDV annuels de santé (semaine de prévention des maladies chroniques prévue en octobre-novembre 2022, la semaine nationale de prévention de la dénutrition en novembre 2022, la journée mondiale du rein, la semaine du bien-être en septembre etc...).

Une attention particulière sera portée aux projets corrélés au contexte épidémique actuel (COVID-19) et permettant la mise en avant d'actions facilitant la réhabilitation des personnes ayant contracté le COVID-19.

Les projets peuvent s'inscrire dans une démarche pluriannuelle argumentée.

PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

1. Dossier

Modalités : dépôt en ligne UNIQUEMENT

À compter du 20 mai 2022 vous pourrez déposer votre dossier rempli via le site internet www.ars.martinique.sante.fr, au sein de la plateforme « **Démarches simplifiées** ».

Ce dossier doit être constitué de l'ensemble des documents demandés (voir la liste en annexe).

Tout projet déposé devra présenter :

- Le contexte dans lequel s'inscrit le projet (besoin de santé identifié, expériences probantes éventuellement déjà menées sur le sujet, etc.) ;
- Les personnes-bénéficiaires du projet (âge, sexe, situation socioéconomique et en matière de santé, nombre, rôle dans le projet, etc.) ;
- Les modalités d'intervention auprès des publics-cibles ;

- Les modalités de participation des publics cibles à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation du projet ;
- L'objectif stratégique et opérationnel du projet et les résultats attendus;
- Les étapes du projet décrivant son déroulement: activités, moyens, calendrier, territoire(s) modalités et lieu(x) d'intervention ;
- Les modalités d'évaluation avec des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs du projet;
- Un budget équilibré, détaillé et réaliste, mentionnant la subvention sollicitée auprès de l'ARS et éventuels cofinancements demandés;
- Les partenariats envisagés et les modalités de coordination avec d'autres dispositifs notamment de politique publique existants

Contacts administratifs ARS :

En cas de besoin, vous pouvez contacter:

M. Lionel DUFEAL ou Mme Christiane TOUSSAY, ars972-sante-publique@ars.sante.fr –
0596.39.42.95 – 0596.39.44.41.

2. Calendrier :

- Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2022
- Retour vers les porteurs pour l'annonce des résultats : juillet 2022
- Démarrage du projet : à compter de juillet 2022

3. Critères de sélection

Les projets seront instruits au regard de :

- L'adéquation du projet avec les objectifs et publics cibles fixés dans le cadre de l'appel à projets ;
- Leur fort potentiel, pour lesquels l'apport de crédits supplémentaires permettra de renforcer l'ambition en termes, par exemple, de périmètre de mise en œuvre ;
- La qualité de la description des indicateurs d'impact proposés pour l'évaluation du projet. L'évaluation des projets doit permettre de bien identifier leur capacité à répondre aux enjeux du PNNS4 ou du PRS2 et le cas échéant, faciliter la réflexion sur la mise en place de dispositifs plus pérennes.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- Dépassement de la date butoir de dépôt du projet ;
- Dossier incomplet;

- Projet ne répondant pas aux objectifs de l'appel à projet;
- Carences méthodologiques majeures (éléments d'information insuffisants, budget incohérent, etc.). Seules les charges directement liées à la mise en œuvre des projets sont financées ;
- Projets d'intention, non réalistes ;
- Projets de promotion/publicité d'un organisme ou d'une structure ;
- Les actions portées par une personne physique ou morale de droit privé à but lucratif.

4. Financement :

Budget du projet :

- Afin de faciliter l'examen de votre budget, le montant des charges ainsi que leur clé de répartition devront être détaillés ;
- Le budget de l'action doit faire apparaître l'ensemble des cofinancements sollicités pour sa réalisation, ainsi que la part d'autofinancement ;
- Sont finançables uniquement les charges directement liées à la mise en œuvre des projets (hors frais de fonctionnement de l'association et investissement).

5. Modalités de sélection :

L'analyse et l'instruction des projets éligibles seront réalisées dans le cadre d'une commission regroupant plusieurs institutions idoines.

Les projets s'inscrivant dans le cadre des contrats locaux de santé feront l'objet également d'un examen dans le cadre du contrat de ville.

Les instructeurs pourront, lors de la phase d'instruction, demander aux promoteurs des compléments d'information.

Une décision portant autorisation ou refus de financement sera notifiée individuellement aux porteurs de projet.

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

L'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) peut vous accompagner dans l'élaboration et le suivi de votre projet (méthodologie de projet, expertise thématique appui à la coordination/parcours de santé etc.) :

- **INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE (IREPS)**

Plateforme de Ressources en Education pour la Santé en Martinique
Lotissement Evasion 91/109 Impasse Romarin – Quartier Acajou BP 1193
97 232 Lamentin

Tel : 0596 63 82 62 Email : contact@ireps-martinique.fr

ANNEXE 1

Liste des pièces à fournir

	Associations , EPCI, Fédérations	EPL, CCAS, Mairies	SISA, SCP, SEL, SCM	ESMS
Fiche de synthèse du projet	X	X	X	X
Formulaire de demande de subvention CERFA	X	X	X	X
Fiche INSEE et RIB avec une adresse identique	X	X	X	X
Déclaration en préfecture et publication au RAAP	X			
Relevé d'Identité Bancaire	X	X	X	X
Statuts régulièrement déclarés et à jour, signés (avec les noms des signataires lisibles)	X			
Liste des membres du bureau (ou Conseil d'Administration pour les EPCI) à jour indiquant les fonctions et coordonnées des signataires (avec les noms lisibles)	X			
Délégation de pouvoir si existant	X			
Attestation de régularité fiscale et sociale, si l'association a des salariés	X		X	X
Pour les demandes de subvention supérieures à 23 000 € : - Derniers comptes approuvés - Dernier rapport d'activité approuvé	X		X	
Pour les structures déjà financées par l'ARS : le compte rendu financier	X	X	X	X
Le rapport d'évaluation ARS	X	X	X	X